



[Premiers plans en cinq cartes levés par le sieur Bon, architecte de Paris, pour la réalisation du nouveau bâtiment de la grande façade de l'Hôtel-Dieu. 1740. 1 : 145], plan des caves

Référence du document reproduit :

- **[Premiers plans en cinq cartes levés par le sieur Bon, architecte de Paris, pour la réalisation du**
[Premiers plans en cinq cartes levés par le sieur Bon, architecte de Paris, pour la réalisation du nouveau bâtiment de la grande façade de l'Hôtel-Dieu. 1740. 1 : 145]. B 655 Plan des caves. S.n. s.d. Papier, encre. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 48 x 65 cm. B 656 Rez-de-chaussée [plan]. S.n. s.d. Papier, encre, lavis. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 46,5 x 63 cm. Plan coté légendé. B 657 Premier étage [plan]. S.n. s.d. Papier, encre, lavis. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 47 x 64 cm. Plan coté et légendé. B 658 Façade de la cour [élévation]. S.n. s.d. Papier, encre, lavis. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 47 x 63,5 cm. B 659 Grande façade [élévation] S.n. s.d. Papier, encre. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 46,5 x 62,2 cm. (AML B 655 à 659)
- **[Premiers plans en cinq cartes levés par le sieur Bon, architecte de Paris, pour la réalisation du**

[Premiers plans en cinq cartes levés par le sieur Bon, architecte de Paris, pour la réalisation du nouveau bâtiment de la grande façade de l' Hôpital-Dieu. 1740. 1 : 145]. B 655 Plan des caves. S.n. s.d. Papier, encre. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 48 x 65 cm. B 656 Rez-de-chaussée [plan]. S.n. s.d. Papier, encre, lavis. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 46,5 x 63 cm. Plan coté légendé. B 657 Premier étage [plan]. S.n. s.d. Papier, encre, lavis. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 47 x 64 cm. Plan coté et légendé. B 658 Façade de la cour [élévation]. S.n. s.d. Papier, encre, lavis. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 47 x 63,5 cm. B 659 Grande façade [élévation] S.n. s.d. Papier, encre. Ech 10 toises [=13,5 cm]. 46,5 x 62,2 cm. (AML B 655 à 659)

IVR82_20106903104NUCA

Auteur de l'illustration : Didier Gourbin

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ville de Lyon
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation